

DROITS SEIGNEURIAUX

Les **droits** strictement "**seigneuriaux**" matérialisaient la domination politique du seigneur. Ils comportaient :

- les **droits de justice** haute (en matière criminelle, droit de juger les crimes entraînant peine de mort), moyenne et basse.
- les **droits honorifiques** qui dérivait du droit de justice : premier habitant du village, le seigneur avait prééminence à l'église paroissiale, il avait la première place dans les processions, droit de permettre ou d'interdire les fêtes...
- les **droits de chasse, pêche et colombier (tour, colombier).**
- les **droits personnels** qui dérivait du droit de protection du seigneur : taille seigneuriale, fouage, corvées personnelles. Dans les situations les plus dures, on rencontrait le **servage**, mais un servage adouci, il faisait place à une servitude réelle caractérisée par la **mainmorte** : libre de sa personne, le mainmortable pouvait pendant sa vie aliéner ses biens à gens de sa condition et de sa seigneurie, mais en cas de vente à un étranger l'autorisation seigneuriale lui était indispensable, et surtout le mainmortable ne pouvait tester sans le consentement de son seigneur. En bloquant tout marché foncier, la mainmorte a "protégé" la propriété paysanne de la mainmise bourgeoise à la campagne : pour certains Bourguignons privés de liberté, l'attachement au sol fut ainsi préservé.
- les **banalités**, série de monopoles économiques, ce qui se traduit par des taxes. De toutes les banalités, le **moulin banal** était la plus répandue (moulins à farine mais aussi à foulon, à huile) et la plus détestée puisqu'elle était louée à des meuniers qui avaient tendance à élever les droits de mouture pour dégager un profit.
- les **droits de péages** (taxes sur la circulation des personnes et du bétail au passage de certains ponts) supprimés par le pouvoir royal dans les années 1770.
- les **droits de foire et marché** : droits sur l'étalonnage et l'utilisation des mesures et l'étalage des marchandises.

Rôle économique essentiel

Dans la vie des paysans, la seigneurie jouait un rôle essentiel. Responsable des **infrastructures** (les seigneurs étaient chargés de la construction des moulins, des pressoirs et des halles et ils devaient assurer leur entretien), le seigneur avait aussi en charge la **réglementation** de la vie économique : contrôle des poids et mesures, surveillance des marchés. Elle veillait au maintien de l'ordre, légitimait ou contrôlait les institutions communales. Les charges que faisaient payer les seigneurs sur leurs sujets étaient fort variables. Depuis le 15^e siècle, les droits seigneuriaux étaient afferméés, loués en même temps que la réserve à des "amodiateurs de seigneurie".